question uit-r 273/4[[1]](#footnote-1)\*

Faciliter la modernisation des systèmes de télécommunication de l'aviation civile et le développement des systèmes de télécommunication dans les régions reculées et en développement à l'aide des réseaux à satellite existants et en projet

(2007)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* qu'il est nécessaire d'étudier les attributions de fréquences actuelles aux services par satellite qui permettraient de satisfaire les besoins des services aéronautiques pour faciliter la modernisation des systèmes de télécommunication de l'aviation civile;

*b)* qu'il est nécessaire, en particulier dans certains pays en développement, de répondre à l'évolution des besoins de l'aviation civile moderne;

*c)* que les systèmes de télécommunication par satellite permettent véritablement de répondre aux besoins de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en matière de communications, navigation et surveillance/de gestion du trafic aérien (CNS/ATM), notamment dans les zones où il n'existe aucune infrastructure de communication de Terre;

*d)* que les avantages de la mise en place et de l'utilisation de systèmes de télécommunication par satellite pour l'aviation civile s'accompagneraient d'autres avantages pour les pays en développement et les pays peu peuplés, car ils permettraient la mise au point de systèmes de télécommunication parallèlement aux systèmes de l'aviation civile,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 Quelles sont les caractéristiques techniques et d'exploitation des services de télécommunication aéronautiques modernes, concernant en particulier les régions en développement et les régions isolées, dont il faut tenir compte dans les réseaux du SMS et/ou du SFS assurant ces services?

2 Comment partager l'installation d'une station terrienne entre les parties aéronautique et publique du réseau?

décide en outre

1 que les résultats des études susmentionnées devraient être inclus dans des Recommandations et/ou Rapports appropriés;

2que les études susmentionnées devraient être achevées d'ici à 2025.

Catégorie: S1

1. \* La présente Question doit être portée à l'attention de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). [↑](#footnote-ref-1)